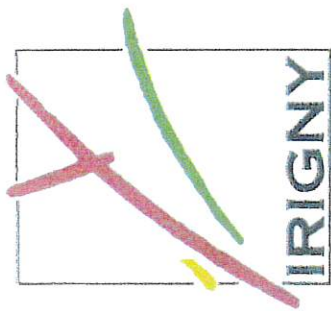
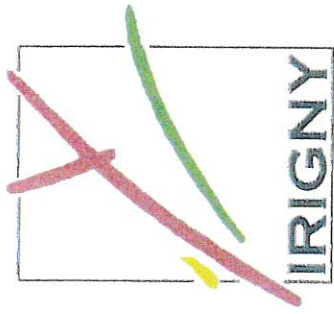




PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 26 DEC. 2022
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

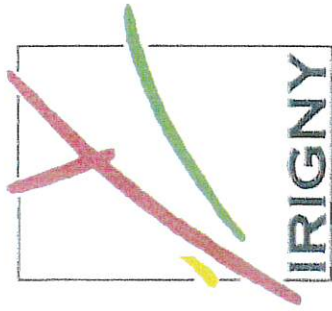
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

9 DECEMBRE 2022



SOMMAIRE

- ▶ LE CONTEXTE LOCAL
- ▶ LES DONNEES FINANCIERES
- ▶ LES PERSPECTIVES 2023

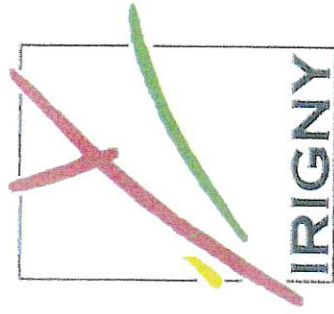


LE CONTEXTE LOCAL

Contrairement au budget de la Commune, le budget du Centre Communal d'Action Sociale ne repose pas sur la fiscalité. En revanche, il peut être impacté par le contexte national notamment d'un point de vue économique et lié à l'emploi.

Par ailleurs, il découle à la fois des choix politiques en matière sociale et du fonctionnement des services. En effet, les deux principales ressources du budget du C.C.A.S. :

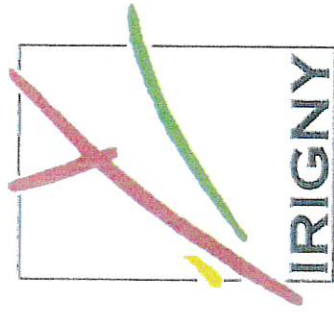
- les produits des services facturés aux usagers,
- la subvention d'équilibre versée par la commune.



LE CONTEXTE LOCAL

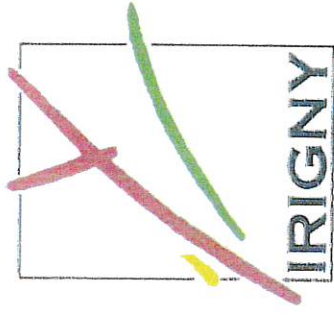
Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences du C.C.A.S. sont :

- la gestion de la résidence autonomie (établissement médico-social) « Foyer Soleil » composée de neufs appartements,
- les aides légales et facultatives,
- le Fonds d'Aide aux Jeunes,
- les actions menées à destination des publics les plus précaires et de prévention,



LES DONNEES FINANCIERES

9 DECEMBRE 2022

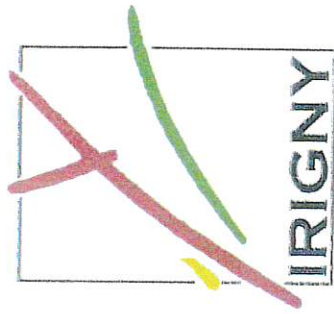


LES RECETTES

Elles sont constituées uniquement des produits des services facturés aux usagers et de la subvention de la Commune.

Le contexte national et économique a très peu d'impact sur les recettes du budget du C.C.A.S.

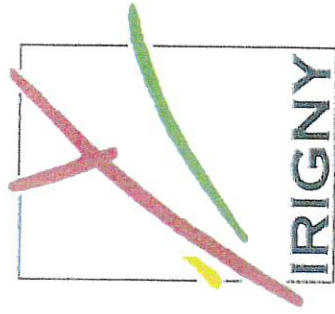
En ce qui concerne la résidence autonomie, les loyers sont fixés par le propriétaire qui est le bailleur social, Lyon Métropole Habitat.



LES RECETTES

Budget du C.C.A.S.

	2019	2020	2021	Prévisions de clôture 2022
Produits des services	103 210	37 256	40 759	44 000
Subvention de la Commune	150 000	60 500	40 000	55 000



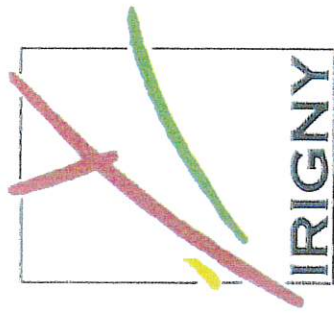
LES DEPENSES

Elles sont constituées principalement par les dépenses de personnel qui représentent environ 40 % du budget de fonctionnement du C.C.A.S.

LES DEPENSES

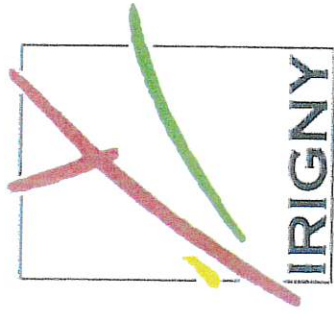
Budget du C.C.A.S.

	2019	2020	2021	Prévisions de clôture de l'exercice 2022
Charges à caractère général	183 661	50 273	47 762	48 350
Charges de personnel et frais assimilés	196 150	50 105	59 795	39 000
Autres charges de gestion courante	9 850	12 631	6 542	10 000



LES PERSPECTIVES

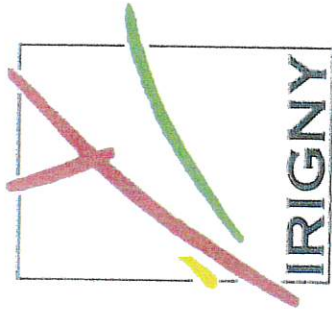
9 DECEMBRE 2022



LES ENJEUX POUR L'ANNEE 2023

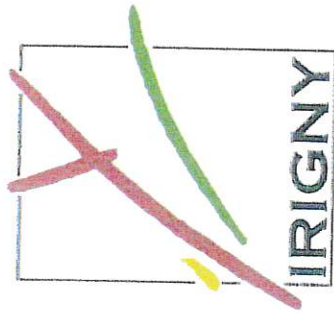
Compte tenu des politiques sociales envisagées et des impacts de l'inflation et notamment des coûts de l'énergie sur les charges des ménages, les perspectives pour l'année 2023 pourraient être les suivantes :

- ▶ Être en capacité de répondre à des aides facultatives si celles-ci devaient augmenter
- ▶ Mettre en place des actions de prévention afin d'accompagner les Irignois dans la maîtrise de leurs dépenses et leur permettre un meilleur accès aux droits
- ▶ Maintenir la masse salariale



LES HYPOTHESES POUR L'ANNEE 2023

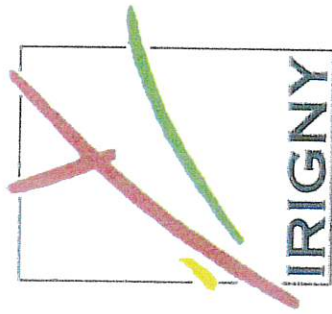
- ▶ une hypothèse de variation annuelle de 3 % de la masse salariale correspondant à 0,7 ETP (agents mis à disposition) au 1^{er} janvier 2023,
- ▶ L'inscription des dépenses et des recettes liées à la gestion de la résidence autonomie « Foyer Soleil »,
- ▶ Un renforcement des aides facultatives accordées par le C.C.A.S. pour accompagner les ménages qui vont être impactés par l'inflation et notamment l'augmentation des coûts des énergies



LES ESTIMATIONS FINANCIERES 2023

les dépenses

Charges à caractère général	55 000€
Charges de personnel et frais assimilés	40 200€
Autres charges de gestion courante	15 000 €



LES ESTIMATIONS FINANCIERES 2023

les recettes

Autres produits de gestion courante	42 000 €
Subvention de la commune	80 000 € Sous réserve de la reprise de l'excédent d'investissement, sollicitée auprès de l'Etat